



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 39357

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les dégâts et l'enquête menée par les pouvoirs publics après les actes criminels de sabotage contre les lignes TGV, notamment ceux survenus dans la nuit du 20 au 21 novembre 2008. Ces actes criminels de destruction de lignes et des sites de TGV sont perpétrés dans le but de semer de graves paniques dans le pays en produisant des préjudices sur la liberté de se déplacer et en menaçant la sécurité des voyageurs. Il souhaite connaître les suites que le Gouvernement entend donner à cette affaire.

Texte de la réponse

En 2007 et 2008, une série d'événements ont témoigné d'une augmentation de la menace émanant de l'extrême-gauche radicale. La mouvance « autonome » représente un danger, ses membres se caractérisant par le rejet de toute expression démocratique et par l'appel à des mouvements violents. C'est la raison pour laquelle le ministre a demandé aux services de renseignement et à la police judiciaire de porter une attention toute particulière à ces mouvements. S'agissant des actes de sabotage commis contre des installations de la SNCF en octobre et novembre 2008, dix personnes appartenant à l'ultra-gauche ont été interpellées le 11 novembre 2008. Les perquisitions conduites à cette occasion ont permis de saisir du matériel important et des écrits légitimant les attaques contre les moyens de transport, en particulier les TGV. Cette opération, qui doit être saluée, a été rendue possible par les enquêtes approfondies menées, à la demande du ministre, par la direction centrale du renseignement intérieur. Neuf des dix personnes arrêtées ont été mises en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. L'enquête se poursuit dans le cadre d'une information judiciaire ouverte par la section antiterroriste du parquet de Paris et couverte par le secret de l'instruction. La ministre tient à assurer l'honorable parlementaire de la vigilance des services de renseignement face à la menace terroriste, quelle qu'elle soit.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39357

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 31

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2608